



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Montréal doit exhorter le gouvernement canadien à décriminaliser la possession simple de drogue pour usage personnel**

**Montréal, 19 janvier 2021** – À l'aube de la prochaine réunion du Conseil municipal du 25 et 26 janvier prochain, l'Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ), l'Association québécoise pour la promotion de la santé des utilisateurs et utilisatrices de drogue (AQPSUD), les Étudiant.es canadien.nes pour les politiques éclairées sur les substances psychoactives (ECPEP), la Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le SIDA (TOMS) ainsi que le Réseau juridique VIH (RJV), unissent leurs voix et **exhortent la Ville de Montréal à poser des actions concrètes visant la décriminalisation de la possession simple de drogue pour usage personnel.**

Alors que Montréal, comme partout au pays, vit un nombre sans précédent de décès par surdose, nous demandons à la Ville de Montréal d'emboîter le pas d'autres villes canadiennes, de s'aligner sur les données probantes existantes et de rallier le consensus grandissant autour de la nécessité de décriminaliser la possession simple de drogue. En plus des personnes avec une expérience vécue, adhèrent à cette démarche, scientifiques, intervenants, associations nationales et administrations publiques. Reconnaître et soutenir les droits de la personne, préserver la santé et la sécurité de celles qui font usage de drogues et ultimement, de sauver des vies, demeurent les têtes d'affiches de cet appel urgent au changement.

Selon Vincent De Maisonneuve, rédacteur et éditeur à l'AQPSUD les usagers de drogues ne sont : « Ni malades, ni coupables ». Or, depuis 60 ans, dans le contexte de l'application des conventions internationales des politiques sur les drogues, le Canada comme bien d'autre pays, a fait la guerre à la drogue et mis en place des politiques répressives. Aujourd'hui, trop de personnes souffrent d'une situation qui, depuis trop longtemps déjà, n'a plus sa raison d'être. Aujourd'hui, l'impact de la discrimination et la stigmatisation des personnes faisant usage de substances est exacerbé par la pandémie de la COVID-19. Les mesures prises dans le cadre de celle-ci, rappelons-le, ont inutilement accentué les difficultés existantes propres à la crise nationale des surdoses, réduisant par exemple l'accès aux services, dont témoigne la récente imposition d'un couvre-feu, en plus de voir un marché noir des substances illégales prendre avantage du contexte, cela au détriment des usagers. Aujourd'hui, des milliers de vies sont brisées, perdues. En d'autres termes, le constat d'échec des politiques répressives traditionnelles sur les drogues s'avère encore plus patent!

C'est ce même constat qui aura récemment mené la Ville de Vancouver et le Bureau de santé de la Ville de Toronto d'exiger du gouvernement canadien de concrétiser avec célérité la décriminalisation de la possession simple de drogue. Ajoutons à ces démarches concrètes, la décision prise en novembre 2020 par l'État américain de l'Oregon de décriminaliser la possession simple de certaines drogues. Tel que le souligne Sandra Wesley, présidente de la TOMS « *Les pratiques répressives sont la conséquence immédiate des politiques de lutte contre les drogues. Elles impactent directement la santé, la sécurité et la vie des personnes qui consomment, notamment en les éloignant de leur communauté, des soins et des services. De nombreux montréalais sont déjà morts, d'autres mourront jusqu'à ce que des actions soient*

*prises pour mettre fin à la criminalisation des drogues. » Il est temps de compléter rapidement la réforme de la politique canadienne sur les drogues et de rayer définitivement toute intention répressive visant les usagers.*

Chef de file en matière de réduction des méfaits liée aux drogues, Montréal en collaboration avec les autres instances gouvernementales concernées doit accroître et faciliter l'accès aux services misant sur la réduction des méfaits, en appuyant de ce fait les nombreuses actions et efforts des organismes communautaires montréalais. Dès lors, **nous pressons l'administration Plante et l'ensemble des élus à appuyer de façon unanime** la motion déposée par les conseillers municipaux Messieurs Marvin Rotrand et Christian Arseneault et qui sera discutée lors de la prochaine séance du conseil municipal prévue les 25 et 26 janvier 2021.

Les demandes exprimées par la motion rejoignent nos revendications. Elles recherchent une nette prise de position de la Ville de Montréal afin que celle-ci, notamment,

*« ... ajoute sa voix à celles des villes de Toronto et de Vancouver afin de demander au gouvernement canadien de décriminaliser la possession simple de drogue pour usage personnel en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances; »* et qu'elle

*« ...mette en œuvre une stratégie de réduction de méfaits en concertation avec les acteurs du milieu et ses partenaires gouvernementaux afin de s'assurer que la décriminalisation soit accompagnée de pratiques et de mesures à la fois adaptées et complémentaires pour répondre à l'objectif d'atténuation des effets des sanctions pénales sur les toxicomanes; »*

Par ailleurs, nous **exigeons davantage de la Ville de Montréal en demandant** à celle-ci de suivre l'exemple de la Ville de Vancouver afin d'entamer le plus rapidement possible les démarches auprès du gouvernement canadien pour que lui soit accordée **une exemption en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances pour son territoire.**

Ce qui fait dire au directeur général du Réseau juridique VIH, Monsieur Richard Elliott, qu' *« Au Canada, il existe une solution simple et immédiate aux préjudices des politiques punitives en matière de drogues. La ministre fédérale de la Santé Patty Hajdu peut effectivement décriminaliser la possession de drogue pour usage personnel en accordant une exemption nationale de cette infraction en vertu de l'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Aucun délai n'est requis ou justifié, particulièrement dans le contexte d'un nombre sans précédent de décès par surdose. »*, déclare Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique VIH.

**L'AIDQ, l'AQPSUD, l'ECPEP, la TOMS et le RJV** ne sont pas les seuls inquiets. *« Avec la double crise que représente celle de la COVID-19 et celle des surdoses, tous les organismes de la région sont touchés, qu'ils œuvrent en prévention ou en réduction des méfaits. Pour tous ces groupes, nous demandons à la Ville de Montréal d'agir rapidement. Ce n'est pas qu'une question légale, c'est une question de santé, une question de droits de la personne, une question de vie ! »* conclue Sandhia Vadlamudy, directrice générale de l'AIDQ.

## À propos

**L'Association des intervenants en dépendance du Québec (AIDQ)** est un organisme à but non lucratif qui regroupe les intervenants de tous les milieux intéressés au domaine des dépendances au Québec, soit les milieux publics, communautaires et privés, ceux de la santé publique et des services sociaux, de l'éducation, ainsi que les milieux universitaire, de la recherche, de la sécurité publique et du monde du travail.) a pour mission de valoriser et de soutenir l'intervention dans la prévention, la réduction des méfaits, le traitement et la réinsertion sociale des personnes aux prises avec une dépendance et celles à risque de le devenir, par le développement des compétences, l'information, la concertation et la mise en commun des expertises.

**L'Association pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues (AQPSUD)** est un organisme provincial, qui selon la philosophie de réduction des méfaits et une optique d'empowerment, permet de regrouper des personnes utilisatrices de drogues qui aspirent à faire la promotion de la santé, la prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang et l'amélioration de leurs conditions de vie. L'AQPSUD est l'organisme communautaire responsable de la bonne gestion de L'Injecteur et de l'ADDICQ.

**Étudiantes Canadiennes pur les Politiques Éclairées sur les Substances Psychoactives (ÉCPÉSP)** est un réseau national de jeunes et d'étudiant.es qui se soucient de l'impact négatif de nos politiques en matière de drogue sur les individus et les communautés. ÉCPÉSP considère que la consommation problématique de drogues dans la société est avant tout une question de santé et de droits humains plutôt qu'une question du domaine criminel et préconise des réponses appropriées, fondées sur les données probantes, pour réduire et prévenir les méfaits associés à la consommation de drogues.

**Le Réseau juridique VIH**, fait valoir les droits humains des personnes vivant avec le VIH ou le sida et de celles qui sont à risque ou affectées autrement, au Canada et dans le monde, à l'aide de recherches et d'analyses, d'actions en contentieux et d'autres formes de plaidoyer, d'éducation du public et de mobilisation communautaire.

La **Table des Organismes Montréalais de Lutte contre le VIH/Sida (TOMS)** est un regroupement régional sectoriel de 30 organismes membres, tous œuvrant dans la lutte contre le VIH/sida.

- 30 -

Renseignements : Vanessa Nonat  
Conseillère en communication et développement  
Association des intervenants en dépendance du Québec  
514 791 6281  
[communication@aidq.org](mailto:communication@aidq.org)